



## ET ÇA RECOMMENCE !

### Financement de la gestion des forêts communales : des décisions inacceptables pour les Communes forestières

Une réunion en visioconférence a été organisée ce 10 juin 2021 par les cabinets des ministres de l'Agriculture et de l'Alimentation, de la transition écologique et de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales avec Dominique Jarlier, président de la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) de l'Office National des Forêts (ONF).

**Les annonces qui nous ont été faites sont inacceptables !** Comme en 2014, les élus des Communes forestières et de nombreux parlementaires se mobilisent car le gouvernement envisage de nouveau, une **contribution supplémentaire des collectivités** au financement de l'ONF.

Le **projet d'augmentation de la contribution des communes** s'élèverait à près de **30 millions d'euros** (7,5 millions d'euros en 2023, 10 millions d'euros en 2024 et 10 millions en 2025). Cela revient à augmenter de plus de 40% les frais de garderie. Pour faire bon poids, le futur COP Etat-ONF prévoit la **suppression de près de 500 emplois temps plein à l'ONF**.

**Payer plus pour avoir moins !**

Malgré les garanties que nous avait donné le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, **l'Etat revient une nouvelle fois sur sa position. C'est une véritable provocation en pleine crise sanitaire** et cela malgré les premières recommandations favorables, du rapport interministériel, demandé par la FNCOFOR sur l'impact de la crise scolytes sur le budget des communes.

**Doit-on rappeler l'engagement sans faille des Communes forestières au service de la filière forêt-bois dans toutes ses dimensions ?**



Elles ont apporté une aide considérable à la filière pendant les crises successives :

- prorogation des délais d'exploitation des coupes sur pied d'un an,
- report des paiements de contrats,
- maintien des ventes en ligne,
- gratuité des places de dépôt,
- solidarité des Communes forestières par le report des ventes de bois verts pour permettre l'évacuation de bois scolytés,
- participation active au label Union Européenne pour le chêne et à la réflexion pour garder la valeur ajoutée au bois sur nos territoires.

**Nous voilà remerciés !**

**Dans le contexte du changement climatique, ces décisions sont totalement incohérentes !**

Notre conseil d'administration se réunit les 24 et 25 juin 2021 à Clermont-Ferrand. Des décisions fortes seront prises.